

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT-DESIR (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AE n°120, 147, 226 et 225 d'une contenance totale de 38 261 m ² sises à Malicorne – Saint Désir.
POS/PLU :	PLUI (approuvé le 23/06/2022) - Zone UC (centre-ville du pôle lexovien, centre-bourgs des pôles relais, bourgs denses et extension de Lisieux), correspondant aux parcelles cadastrées AE n°226-225 - Zone 1AUc (zone à urbaniser à vocation résidentielle ; effort de réduction de 20 % de consommation de terres du PADD du PLUI et SCOT), correspondant à la parcelle cadastrée AE n°147 - Zone N (naturelle), correspondant à la parcelle AE n°120
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Saint-Désir, de l'ancien site « Graindorge » (devenu propriété de LACTALIS) par exercice du droit de préemption urbain, délégué par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans la perspective de la réalisation d'un projet de construction de logements. La commune sollicite la réalisation d'une étude flash portant sur la faisabilité de ce projet afin de consolider sa volonté de préempter.
CODIR :	24 avril 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Fromagerie de Saint Désir
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'Evaluation du 18/04/2023
IMPUTATION :	OPE2023033 – 14 – SAINT-DESIR « MALICORNE » Enveloppe projet : 230 000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

27 AVR. 2023

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 25-04-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

pour les communes membres

Philippe LERAÎTRE